



BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE GARD

22 Juillet 2015

Contact :
florence.bertrand@gard.chambagri.fr
bernard.assenat@gard.chambagri.fr
Service développement économique des filières
Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71
www.gard.chambagri.fr

Contact :
Julie Carou
olive.nimes@wanadoo.fr
Tél:04.66.04.50.34

Le réseau enregistre toujours des captures.

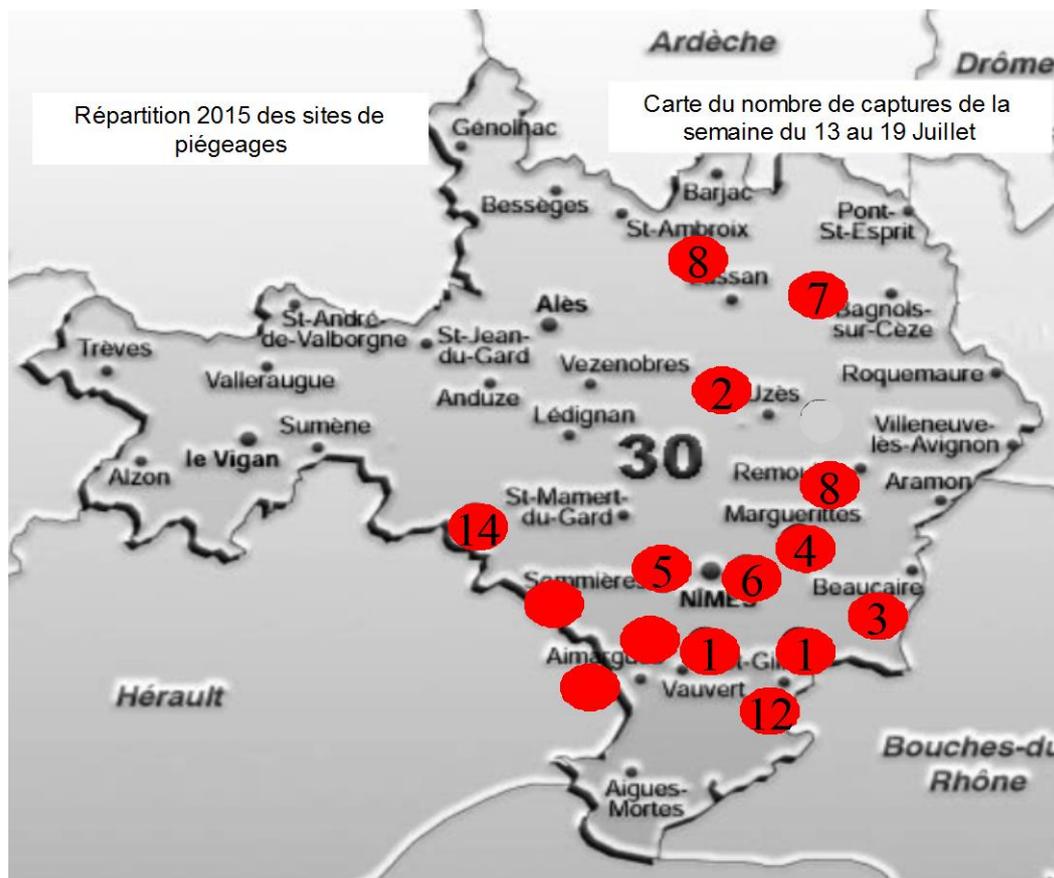
Les chaleurs perturbent le développement de la mouche, mais sa présence reste constante.

En effet, des piqûres s'observent mais pas de présence de larves pour l'instant.

Cependant, la vigilance devra s'accroître. Car, si les températures baissent, elles peuvent permettre une « néfaste » évolution biologique (ponte) de l'insecte.

Ceci étant et pour toutes informations

complémentaires et interventions, que vous soyez en oléiculture biologique ou raisonnée, merci de vous reporter au bulletin Infolive, via le lien suivant :<http://www.afidol.info/infolive2015>



Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://www.afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire.
Il est réalisé avec le soutien de :

